RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EC675BDC-EFA2-8695-81AF-7C117A9E4DC3

" M J "
EURL au capital de 7 800 euros,
immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 448 213 124,
dont le siège social est situé 18 PLACE CHARLES STEBER 91160 LONGJUMEAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
À quatorze heures et trente minutes.

Au siège social, 18 PLACE CHARLES STEBER 91160 LONGJUMEAU.

Madame Mylene JOUBERT demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 600 parts sociales de 13 euros chacune émises par la société " M J ",

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Mylene JOUBERT.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Mylene JOUBERT, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

[redacted]

Nouvelle adresse :

[redacted]

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé [redacted]. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'associée unique accepte de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Madame Mylene JOUBERT



31/07/2026